

SOMMAIRE

Avenant au décret
n° 117/PC/MTPTPT/M
du 6 Avril 1965

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
VU le Décret n° 68/PR du 27 Septembre 1965 portant formation
du Gouvernement ;
VU le Décret n° 54/PC/SGG du 2 Mai 1964, organisant les
services rattachés à la Présidence de la République et
fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU le Décret minier n° 54.1110 du 13 Novembre 1954 portant
réforme des substances minérales et fixant les modalités
du code minier ;
VU le Décret n° 117/PC/MTPTPT/M du 6 Avril 1965
VU la lettre s/n du 27 Octobre 1965 ;

DECRETE

ARTICLE UNIQUE -

L'article 2 du Décret n° 117/PC/MTPTPT/M du 6 Avril 1965
est modifié comme suit :

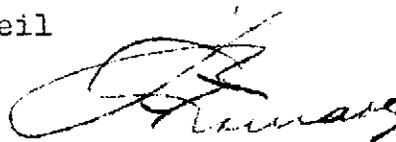
" ARTICLE DEUX "

Cette autorisation est valable pour :

- le soufre
- les sels de potasse et sels connexes
- vingt (20) permis
- une durée de 2 ans

Fait à Cotonou, le 9 Novembre 1965

Par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement

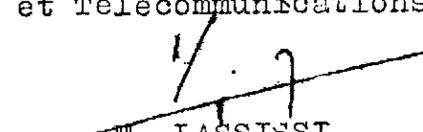


Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations :

PR 4
PC 15
MTP 4
Sce Mines 2
Ministères 8
Sté DAHOTEX 2
S G G 4
J O R D 1

Le Ministre des Travaux Publics
des Transports et des Postes
et Télécommunications


M. LASSISSI